Assurance dégats des eaux

					-		-		-	-	 -	 	-	 	-	-	-	 •••
D.	٦r	P	21	m	h	_	-	75	2									

Bonjour.

Un dégât des eaux chez ma mère propriétaire de son appartement a été déclaré à son assurance et un constat amiable a aussi été fait entre elle et le syndic.

Ce dégât des eaux a impacté la peinture du mur de la cage d'escalier.

L'assurance de ma mère l'a indemnisé pour les dégâts qui ont eux lieux chez elle, mais en ce qui concerne la remise en état du mur de la cage d'escalier, est-ce à l'assurance de la copropriété de prendre les réparations à sa charge ? Merci.

Cordialement.

Par chaber

bonjour

C'est la convention IRSI entre assureurs qui trouve son application. Votre syndic doit bien la connaître